

Les Jardins de Tessier et la vente de produits phytosanitaires

Les Jardins de Tessier réalisent 90 000 € de marge annuelle sur les produits de traitement chimique. M. Tessier envisage d'arrêter leur vente au profit de solutions biologiques, moins rentables mais attendues par une partie de la clientèle et par la commune, cliente pour ses espaces verts. Stagiaire, vous analysez les finalités en jeu (document 1).

Document 1 : données du dossier

Élément	Contenu
Marge annuelle sur produits chimiques	90 000 €
Marge attendue sur les solutions biologiques	55 000 € la première année
Clientèle	38 % des clients particuliers déclarent préférer une jardinerie sans produits chimiques

Élément	Contenu
Commune	contrat d'entretien de 285 000 € par an, renouvellement conditionné à l'absence de produits chimiques
Salariés	14, dont 3 saisonniers ; formation « jardinage biologique » de 2 jours prévue
Environnement	jardinerie située à 200 m d'une rivière

Maintenir la vente des produits chimiques pour préserver 90 000 € de marge relève de :

- ☐ La finalité économique : dégager un profit pour assurer la pérennité
- ☐ La finalité sociale
- ☐ La finalité sociétale

Former les 14 salariés aux conseils en jardinage biologique et garantir leur emploi après le changement relève de :

- ☐ La finalité économique
- ☐ La finalité sociale : épanouissement et sécurité des salariés
- ☐ La finalité environnementale uniquement

Arrêter les produits chimiques pour protéger la rivière voisine et répondre aux attentes des habitants relève de :

- ☐ La finalité économique
- ☐ La logique managériale
- ☐ La finalité sociétale : contribution au bien-être de la collectivité et respect de l'environnement

La RSE consiste, pour l'entreprise, à :

- ☐ Obéir seulement aux lois sur l'environnement
- ☐ Intégrer volontairement les préoccupations sociales et environnementales dans son activité et ses relations avec les parties prenantes
- ☐ Faire de la publicité écologique

La commune indique qu'elle ne renouvellera son contrat d'entretien (285 000 € par an) qu'avec un fournisseur sans produits chimiques. Pour M. Tessier, la RSE devient :

- ☐ Une contrainte sans intérêt
- ☐ Un argument commercial et une condition de conservation d'un client important : finalités économique et sociétale convergent
- ☐ Une obligation légale

Pour suivre cette décision, l'indicateur le plus adapté à la finalité sociétale est :

- ☐ Le chiffre d'affaires par salarié
- ☐ La part des produits biologiques dans les ventes et le volume de produits chimiques évité
- ☐ Le taux d'absentéisme